

LE PREFET DU VAL-D'OISE

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté N° 13 809 du 17 janvier 2017, une enquête publique a été ouverte en mairie de **VILLIERS-LE-BEL du lundi 20 février 2017 au mercredi 22 mars 2017 inclus**, conformément aux dispositions du code de l'environnement relatives aux enquêtes publiques, sur les demandes présentées par le **Syndicat Intercommunal de VILLIERS-LE-BEL/GONESSE pour la Production et la Distribution de Chaleur** (représenté par M. NICAISE – Tél. : 06-85-48-67-31) à l'effet d'obtenir, au titre du code minier et des décrets N° 78-498 du 28 mars 1978 modifié relatif aux titres de recherche et d'exploitation de géothermie et N° 2006-649 du 2 juin 2006 modifié relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains :

- l'autorisation de recherche d'un gîte géothermique basse température pour une durée de 3 ans s'étendant sur tout ou partie des communes de **VILLIERS-LE-BEL – GONESSE – BOUQUEVAL – SARCELLES – ECOUEN et ARNOUVILLE**,

- l'autorisation de procéder à l'ouverture de travaux miniers – réalisation d'un forage de recherche d'un gîte géothermique dans la nappe du Dogger sur le territoire de la commune de **VILLIERS-LE-BEL**.

Toutes personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet, dans un délai d'un mois, du **lundi 20 février 2017 au mercredi 22 mars 2017 inclus** en mairie de VILLIERS-LE-BEL où seront déposés : les demandes, les plans, l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête qui pourront être consultés aux jours et heures ouvrables desdites mairies.

Monsieur Jean-Loup DESTOMBES (chef de projet environnement carrières) a été désigné comme commissaire enquêteur titulaire (et Monsieur Yves CIOCCARI – conservateur des hypothèques en retraite - commissaire enquêteur suppléant) par ordonnance du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 22 décembre 2016, et sera chargé d'ouvrir les registres d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore ces registres à l'expiration du délai ci-dessus indiqué.

Monsieur Jean-Loup DESTOMBES assurera une permanence en mairie de **VILLIERS-LE-BEL** :

- **le lundi 20 février 2017 de 8 h 00 à 11 h 00**
- **le samedi 4 mars 2017 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **le jeudi 16 mars 2017 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **le mercredi 22 mars 2017 de 14 h 30 à 17 h 30**

Le dossier soumis à l'enquête publique est également consultable sur le site de la Préfecture du Val-d'Oise, sous le lien suivant : <http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-nuisances/Geothermie/Exploitation-geothermique-de-Villiers-le-Bel>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies susmentionnées et à la Direction départementale des territoires du Val-d'Oise – Service agriculture, forêt et environnement – pôle environnement, pour y être tenus à la disposition du public pendant un délai d'un an.